

SESAME Hauts-de-France



Dispositif d'accompagnement dans un parcours de professionnalisation conduisant à une qualification donnant accès au métier d'éducateur sportif ou d'animateur

Initié en juin 2015, le dispositif SESAME (Sésame vers l'Emploi pour le Sport et l'Animation dans les Métiers de l'Encadrement) a pour objectif de conduire des jeunes vers une qualification professionnelle donnant accès à un métier dans le champ du sport et de l'animation au travers d'un parcours.

Le dispositif SESAME est intégré :

- ▶ En 2019 aux mesures du plan « Héritages et Société des Jeux Olympiques et Paralympiques 2024 »
- ▶ En 2021 dans le programme « # 1 Jeune 1 Solution » du plan France Relance

Texte de référence : [instruction interministérielle du 4/03/2021 relatif au déploiement du dispositif SESAME sur l'année 2021](#)

Plan de relance : <https://www.economie.gouv.fr/plan-de-relance/profils/particuliers/sesame-emploi-sport-animation>

LE PUBLIC CIBLE

STATUT

PROFESSIONNEL

Pas de conditions liées au statut professionnel du jeune

PROFIL RECHERCHE

- Envisageant un projet professionnel dans le secteur de l'animation et du sport
- Exprimant une motivation pour l'encadrement des activités physiques et sportives ou socio-culturelles
- Justifiant d'une 1^e expérience dans le sport ou l'animation
- Avoir un minimum de base à l'oral et à l'écrit en relation avec le niveau attendu du diplôme visé
- Pratiquant une activité physique régulière (si le projet concerne l'encadrement sportif)
- Répondant aux exigences d'honorabilité prévues pour l'encadrement des activités concernées

LE PUBLIC ELIGIBLE

Critères d'âge impératifs : 16-25 ans révolus
(jusqu'à 30 ans non révolus pour les personnes reconnues en situation de handicap)

ET

Critères géographiques	OU	Critères sociaux	OU	Critères de niveau de formation	OU	Critères de niveau de parcours sportif	OU	Critères de difficultés d'insertion particulières
<ul style="list-style-type: none">▪ Quartier Politique de la Ville (QPV)▪ Communes d'une Zone Rurale Revitalisée (ZRR)▪ Bassins de vie comprenant au moins 50% de la population en ZRR▪ Communes des PETR ou EPCI engagés dans un contrat de ruralité		<ul style="list-style-type: none">▪ Jeune sans soutien familial▪ Bénéficiaire de la Garantie Jeunes▪ Résident en Foyer de Jeunes Travailleurs▪ Jeune mineur en suivi PJJ (Protection Judiciaire de la Jeunesse)▪ Bénéficiaire de l'Aide Sociale à l'Enfance ou d'un Contrat Jeune Majeur▪ Réfugiés		<ul style="list-style-type: none">▪ Jeune en situation de décrochage scolaire▪ Jeune sorti du système scolaire sans diplôme qualifiant ou professionnel▪ En-cours ou en fin d'accompagnement Ecole de la 2^e Chance ou Centre Epide		<ul style="list-style-type: none">▪ Jeunes ayant une pratique sportive de haut niveau et un projet de formation ou de reconversion dans les métiers visés par le dispositif SESAME :<ul style="list-style-type: none">• Sportifs de haut niveau (classe élite, sénior, relève ou reconversion) ;• Sportifs de collectifs nationaux• Sportifs espoirs• Sportifs sous convention de formation dans un centre de formation de club professionnel agréé par le Ministère		<ul style="list-style-type: none">▪ Jeunes n'entrant pas dans les critères d'éligibilité fixés ci-dessus (à l'exception du critère d'âge), dont le projet professionnel est avéré, et dont le parcours ne pourrait pas être concrétisé sans le concours du dispositif SESAME <p><i>Régime dérogatoire dans la limite de 5 % des nouveaux entrants - Décision DRAJES HDF)</i></p>

Comment identifier que vous habitez en QPV ou dans une commune ZRR ?

- Lien SIG Ville : <https://sig.ville.gouv.fr/recherche-adresses-qp-polville>
- Lien liste ZRR : <http://www.observatoire-des-territoires.gouv.fr/observatoire-des-territoires/fr/zones-de-revitalisation-rurale-zrr>

LES GRANDES ETAPES DU PARCOURS SESAME

un outil facilitateur au service de la construction des parcours de formation des jeunes dans le champ du sport et de l'animation

QUELS OBJECTIFS ?

1.1 Mettre en place un accompagnement individualisé :

- Définir le projet d'insertion
- Diversifier les lieux et formes de socialisation

1.2 Conduire à une qualification dans le sport et l'animation :

- Structurer et financer la formation
- Enrichir les expériences professionnelles

1.3 Permettre l'accès à un emploi qualifié

- Repérer les emplois potentiels
- Recourir aux dispositifs en faveur de l'emploi

QUELLES ETAPES ?

AVEC QUI ?



UNE MOBILISATION MULTI-PARTENARIALE :

De nombreux acteurs interviennent conjointement durant le parcours :

Les services JES du MENJS (DRAJES, SDJES) et les établissements publics nationaux (EPN) sous tutelle du ministère, la DRAIO...

Le service public de l'emploi (DREETS, Pôle Emploi...)

Les associations sportives, de la jeunesse et de l'éducation populaire (CROS, CDOS, CRAJEP, Clubs...), le réseau des Associations Profession Sport

Les réseaux d'information, d'orientation et d'accompagnement des jeunes CRIJ, BIJ, PIVA, CIO, missions locale, CAP EMPLOI, EPIDE, E2C, AFPA Promo 16-18...

Les collectivités territoriales

Les OPCO (AFDAS, UNIFORMATION, OCAPIAT)

Les opérateurs de formation

Etc.

Ces acteurs interagissent pour :

- Le repérage des jeunes
- Le repérage d'emplois potentiels
- L'organisation de l'offre de préformation et de formation en lien avec le positionnement des jeunes
- La sécurisation du parcours des jeunes, le financement du parcours, l'orientation des jeunes vers les financements possibles
- Le suivi des jeunes (social, insertion, mobilité, formation...)

SESAME,

un référent SESAME, garant du parcours, chargé de coordonner le parcours du jeune dans le champ du sport et de l'animation, en relation étroite avec le référent formation (organismes de formation), le référent du parcours de vie (ex. : conseiller mission locale...), les tuteurs en entreprise.

FORMATIONS PROFESSIONNELLES

- **TFP** (Titre à Finalité Professionnelle)
- **CQP** (Certificat de Qualification Professionnelle)
- **CPJEPS** (Certificat Professionnel de la Jeunesse, de l'Education Populaire et du Sport)
- **BPJEPS** (Brevet Professionnel de la Jeunesse, de l'Education Populaire et du Sport)
- **DEJEPS** (Diplôme d'Etat de la Jeunesse, de l'Education Populaire et du Sport)
- **CC** (Certificat complémentaire)

Une aide financière de 2 000 euros en moyenne par jeune peut être mobilisée pour les coûts pédagogiques de la formation en co-financement des dispositifs de droit commun (dans la limite des crédits disponibles et des demandes) dans le cadre d'une procédure précise à respecter.

Une aide financière peut être mobilisée pour les frais annexes (transport, restauration, hébergement) de la formation en co-financement des dispositifs de droit commun (dans la limite des crédits disponibles et des demandes) dans le cadre d'une procédure précise à respecter.

ETAPES COMPLEMENTAIRES - PREFORMATION

- **Remobilisation**
- **Préparatoire aux métiers** (remise à niveau, découverte des milieux, immersion professionnelle, aide à la définition du projet professionnel)
- **Pré-qualification** (PSC1, BAFA/BAFD, diplôme fédéral, SB, BNSSA)
- **Préparation professionnelle** (préparation aux tests d'entrée en formation, construction du plan de financement, aide à la recherche de structure d'accueil et d'un contrat, accès à l'emploi-à la continuité professionnelle)
- Sensibilisation à des thématiques (laïcité, mixité, radicalisation...)

ACCOMPAGNEMENT INDIVIDUALISE RENFORCE EN FORMATION

- **Accompagnement pédagogique** (soutien au processus d'apprentissage, tutorat, animation de séquences réflexives pour développer le raisonnement, mettre en mots son expérience et verbaliser les compétences en situation productive).

Le positionnement définit un parcours individuel de qualification. Dans certains cas, un accompagnement individualisé renforcé durant la formation qualifiante peut suffire. Dans d'autres cas, le passage par une ou plusieurs étape(s) préalable(s) à l'entrée en formation qualifiante peut être nécessaire.

Des accompagnements sont réalisés par des structures conventionnées par la DRJSCS HDF.



SESAME Hauts-de-France

Le réseau des correspondants
des services régionaux et départementaux de l'Etat
en charge de la Jeunesse, de l'Engagement et des Sports

Coordination régionale - DRAJES Hauts-de-France

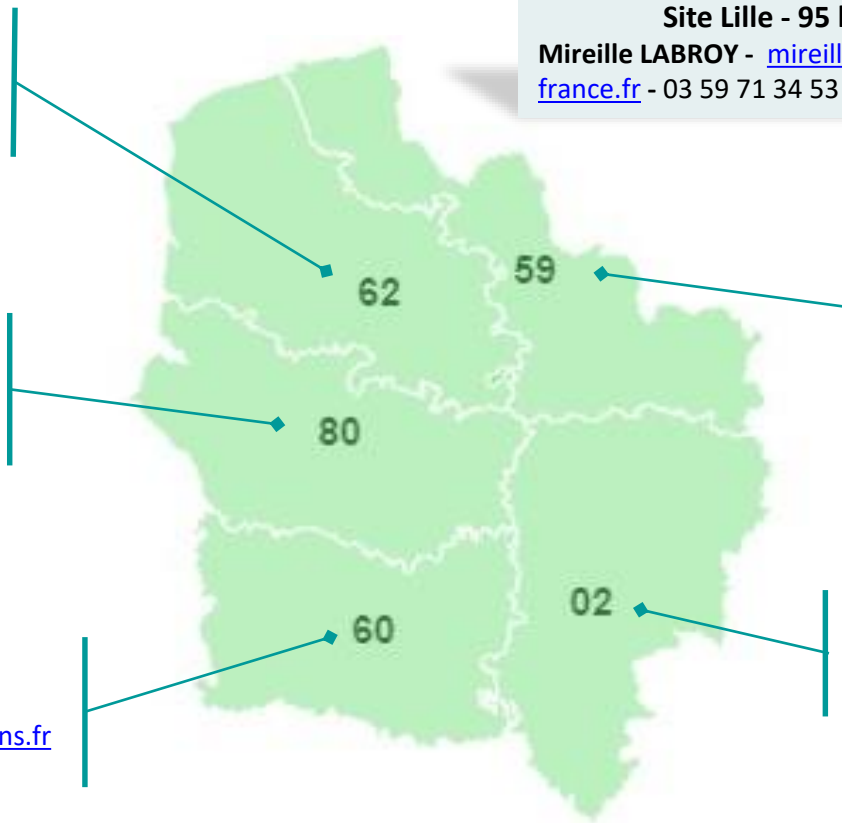
Bureau - Pôle des Métiers de l'Animation et du Sport
Site Lille - 95 boulevard Carnot

Mireille LABROY - mireille.Labroy@region-academique-hauts-de-france.fr - 03 59 71 34 53 / 07 88 64 94 83

62-SDJES Pas-de-Calais
Laurent SERIS
laurent.seris@ac-lille.fr
03 21 23 87 93

80-SDJES Somme
Yassine CHAIB
yassine.chaib@ac-amiens.fr
03 22 50 23 17

60-SDJES Oise
Abdellah BOUCHTA
Abdellah.bouchta@ac-amiens.fr
03 44 06 48 63



59-SDJES Nord
Olivier MEGAL
olivier.megal1@ac-lille.fr
03 20 18 34 01

02-SDJES Aisne
Jean-Pascal MICHAUD
jean-pascal.michaud@ac-amiens.fr
03 64 16 81 68

Pour aller plus loin :

consulter ou télécharger :

[le dossier de presse](#)

[Le site internet du ministère chargé des sports](#)



DRAJES Hauts-de-France

20 Square Friant Les 4 Chênes -80 039 AMIENS Cedex 01